



CHARTE ET RÈGLEMENTS

DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE INTERSECTORIELLE EN SANTÉ BUCCODENTAIRE ET OSSEUSE DURABLE

Dernière modification : 19 mai 2025

Adoptée et approuvée par le Comité de Direction : 29 mai 2025

Approuvée par les membres du Réseau : 2 juin 2025

Adoptée par les membres du Réseau: 09 septembre 2025

Déposée au Fonds de recherche du Québec – secteur Santé (FRQ) : 16 septembre 2025

NOTE : Pour assurer la transparence et l'équité, le réseau RiSBod a adopté cette charte. En tant que composante du FRQ, aucune des dispositions de cette charte ne saurait contrevenir aux *règles générales du FRQ* en matière de support à la recherche.

Une modification aux règlements de la présente charte nécessite un endossement par le Comité de direction du réseau RiSBod et par le FRQ.

Abréviations :

AS, Arts & sciences; CD, Comité de direction; CE, Comité étudiant; CP, Comité partenaire; CS, Comité scientifique; EDI, Équité diversité inclusion;

1. DESCRIPTION DU RÉSEAU

1.1 NOM

Le Réseau porte le nom officiel de *Réseau Québécois de recherche Intersectorielle en Santé Buccodentaire et Osseuse Durable (RiSBOD)* et son site internet : <https://www.RiSBOD.org>. Sa traduction anglaise: *The Quebec Network for Intersectoral Research in Sustainable Oral and Bone Health*.

1.2 MISSION & OBJECTIFS DU RÉSEAU

La mission principale du réseau *RiSBOD* est de produire, innover et mobiliser des connaissances sur la santé buccodentaires, crânio-faciales et osseuses, afin de favoriser une meilleure qualité de vie pour l'ensemble de la population québécoise, tout en réduisant les inégalités en santé.

Le Réseau réunit des équipes de recherche (chercheur·e·s et étudiant·e·s) ainsi que des partenaires communautaires, sociaux, professionnels, industriels, institutionnels et scientifiques répartis à travers tout le Québec. Ensemble, ils œuvrent de façon concertée au développement de recherches intersectorielles, visant à répondre aux besoins sociétaux et à assurer une santé durable d'une façon inclusive, équitable et participative, avec un rôle attendu de chaque acteur de la société.

Dans cette perspective, le Réseau s'appuie sur les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) pour guider ses actions. Il a défini des **objectifs stratégiques** clairs afin de reconnaître, valoriser et intégrer la diversité sous toutes ses formes. Il s'engage à inclure des membres issus de milieux de recherche (fondamentale/clinique), professionnels de la santé, culturels, communautaires et sociaux et, à leur offrir un environnement inclusif, respectueux et équitable.

Objectif1- Produire et mobiliser des connaissances à fort potentiel de transformation de la société, en développant des approches innovantes et collaboratives entre les chercheurs provenant de différents secteurs/disciplines et les acteurs de la société (cliniciens, gestionnaires, décideurs, population).

Objectif 2- Contribuer à l'évolution de la médecine dentaire et osseuse vers un modèle de santé, intégrant des principes de responsabilité sociale et environnementale, dans une perspective d'accessibilité, d'équité et d'inclusion.

Objectif 3- Approfondir la compréhension des facteurs de risque et des déterminants

biologiques, sociaux, environnementaux et structurels, liés à la santé buccodentaire et osseuse et, ainsi soutenir une recherche translationnelle menant à la mise en œuvre d'approches thérapeutiques, d'interventions et de politiques de santé innovantes.

Objectif 4- Soutenir l'innovation en recherche pour une santé durable tout au long de la vie, en ciblant les maladies buccodentaires et osseuses qui affectent la qualité de vie des Québécois.e.s.

1.3 DESCRIPTION DE LA THÉMATIQUE

Le réseau *RiSBOD* soutient activement la création de partenariats intersectoriels en santé durable; qu'ils soient institutionnels (académiques et ministériels), communautaires ou industriels. Ces partenariats permettent la réalisation de projets multidisciplinaires axés sur la participation citoyenne et la promotion d'une santé durable. En parallèle, le Réseau contribue à positionner le Québec comme un acteur de premier plan, en facilitant les échanges scientifiques et la mobilisation des connaissances à l'échelle provinciale, nationale et internationale.

Les activités scientifiques du Réseau sont réparties en trois (3) **Pôles de recherche** soutenus par des plateformes technologiques et, traduisent de manière concrète la vision stratégique et les engagements du Réseau envers la recherche intersectorielle, l'innovation et l'équité en santé.

- **Pôle 1 :** vise à comprendre et agir sur les déterminants associés à une santé durable;
- **Pôle 2 :** contribue à transformer les soins pour une médecine dentaire et osseuse durable;
- **Pôle 3 :** renforce, à travers la recherche fondamentale et translationnelle, la santé durable.

Les trois Pôles s'orientent vers la promotion de la santé buccodentaire et osseuse et sur l'amélioration équitable de l'accès aux soins et services, en tenant compte des principes de l'EDI. Ils accordent une attention particulière aux populations marginalisées ou en situation de vulnérabilité, incluant la précarité ou le handicap, le vieillissement, l'ethno-culturalité, ainsi que les communautés vivant en régions éloignées.

Des partenaires des secteurs communautaires, sociaux, professionnels, industriels et institutionnels renforcent la synergie et favorisent un maillage intersectoriel.

2. DIRECTION DU RÉSEAU

Deux (2) personnes co-directrices du réseau RiSBOD assurent le leadership et veillent à la rigueur scientifique ainsi qu'à la pertinence des orientations stratégiques et des engagements envers l'EDI.

2.1 RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION DU RÉSEAU

- Faire respecter la charte du Réseau;
- Administrer le Réseau, mettre en place les infrastructures et le personnel nécessaires pour une gestion et une coordination efficiente du Réseau;
- Être imputable des décisions qui sont prises concernant le Réseau envers l'assemblée des membres et le conseil d'administration du FRQ;
- Convoquer et présider les différents comités du Réseau ainsi que les assemblées générales;
- Réviser les objectifs et priorités du Réseau;
- Élaborer le plan d'action du Réseau en s'assurant du respect de ses orientations stratégiques, des initiatives en matière d'EDI et adapter les actions en fonction de l'atteinte des objectifs du Réseau;
- Assurer la transparence et le respect des principes d'EDI dans la nomination des membres du comité de direction (CD) et de leur participation efficace;
- S'assurer de la transparence des processus et des décisions en regard des activités, du financement du Réseau et de la diffusion de l'information parmi les membres;
- Soutenir dans leurs rôles les responsables des Pôles, Comités et Plateformes mis en place;
- S'assurer de la participation active des membres du Réseau lors de ses activités;
- Veiller au rayonnement scientifique du Réseau à l'échelle locale, provinciale, nationale et internationale;
- Développer et maintenir les liens entre les acteurs des différents milieux académiques, cliniques, centres de recherches, communautaires et gouvernementaux, incluant les partenaires financiers;
- Gérer le budget du Réseau en l'allouant de façon efficace, équitable et transparente;
- Préparer les rapports requis par le FRQ et la demande de renouvellement du Réseau, le cas échéant, avec les responsables des Comités et la participation active des membres du Réseau;

Collaborer dans les diverses activités d'évaluation du programme de réseaux thématiques du FRQ, tel que décrit dans le **guide-réseaux**/https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2024/04/principes_dir_gestion_res_2024.pdf;

- Participer, le cas échéant, à toute demande de

vérification visant à confirmer l'atteinte des objectifs et le respect du budget alloué.

2.2 PROCESSUS DE NOMINATION, DURÉE DU MANDAT ET RENOUVELLEMENT

- La personne co-directrice sortante du RiSBOD informe la direction scientifique du FRQ par écrit de son intention de ne pas solliciter un nouveau mandat avant le lancement de l'appel de candidatures ;
- Le RiSBOD lance un appel de candidatures parmi les personnes membres régulières et éligibles du CD;
- Un comité de sélection conforme aux principes de l'EDI est mis en place afin d'établir et organiser le processus de sélection et recommande un(e) candidat(e). Le comité de sélection doit inclure au moins deux membres actifs du RiSBOD qui ne sont pas membres du CD ;
- La candidature est entérinée par le CD et par les personnes membres régulières du Réseau, soit lors de l'assemblée générale des membres ou par voie électronique, tout en respectant l'équité et la transparence dans la recommandation de candidature ;
- La recommandation de candidature est envoyée à la direction scientifique du FRQ qui soumet le dossier au conseil d'administration du FRQ pour approbation. Le dossier doit inclure le curriculum vitae de la candidature recommandée ainsi que la lettre officielle du CD et signée par les personnes co-directrices en place. La lettre doit décrire le processus de sélection, en spécifiant que les membres du Réseau sont en accord avec la décision de recommandation de la personne candidate ;
- La direction scientifique du FRQ informe ensuite la personne co-directrice sortante et la nouvelle personne co-directrice de la décision du conseil d'administration du FRQ ;
- Une déclaration de conflits d'intérêts est remplie par toute personne co-directrice de réseau au moment de son entrée en fonction. Elle doit également soumettre une nouvelle déclaration chaque fois qu'un changement de situation rend sa déclaration précédente inexacte;
- Compte tenu de l'importance du leadership de la personne co-directrice dans l'élaboration du plan d'action stratégique, son mandat devrait commencer au moins six mois avant le dépôt d'une demande de renouvellement de la subvention du Réseau. Le mandat de la personne co-directrice est renouvelable mais une rotation entre les membres de différentes équipes et universités est souhaitable.

Il est également souhaitable que la personne co-directrice sortante et si la nouvelle élue, le demande, reste membre *ex-officio* au sein du CD pour une année afin de faciliter le transfert des responsabilités;

- En cas de démission de la personne co-directrice avant la fin de son mandat, le CD peut proposer une candidature au FRQ pour une personne qui reste en poste pour la partie non écoulée du mandat, si celle-ci est de moins de deux (2) ans. Dans ce cas, le CD nommera la seconde personne co-directrice en tant que personne directrice par intérim. Si la période restante du mandat est de plus de deux (2) ans, un processus de nomination formel devra prendre place.

2.3 COORDINATION ADMINISTRATIVE & SCIENTIFIQUE

Un.e associé.e. de recherche assure la coordination administrative et scientifique au sein du Réseau et appuie les personnes co-directrices, les membres du CD ainsi que les autres Comités mis en place, dans leurs tâches scientifiques. La personne coordonnatrice scientifique du Réseau peut être supportée par une personne ressource administrative. La personne coordonnatrice du Réseau:

- Assure la gestion administrative quotidienne du Réseau ;
- Gère les données essentielles telles que les *curriculums vitae*, coordonnées et mise à jour des membres, en collaboration avec les personnes co-directrices;
- Assiste les personnes co-directrices dans l'organisation et la coordination de programme de formation et de financement ;
- Assume, avec les personnes co-directrices, le suivi budgétaire de la subvention générale accordée annuellement au Réseau ainsi que les suivis financiers et rapports d'étape des subventions octroyées par le Réseau;
- Assiste les personnes co-directrices du Réseau dans la préparation des réunions, procès-verbaux et assemblée générale;
- Collabore avec le CD dans la préparation des rapports à caractère scientifique et la documentation associée à la gestion du Réseau;
- Participe à l'organisation des activités scientifiques du Réseau;
- Veille à l'application des décisions des personnes co-directrices;
- Offre un soutien organisationnel et de coordination adéquat aux différents comités du Réseau ou à tout autre comité *ad hoc* ;

- Participe activement au développement de collaborations et de partenariat;
- Répond aux demandes d'information des membres du Réseau et des partenaires concernant les activités scientifiques et les services offerts par le Réseau ;
- Maintient un lien constant avec les responsables du programme des réseaux thématiques du FRQ;

3. STRUCTURE ET GOUVERNANCE

3.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES

L'assemblée générale est composée de tous les membres réguliers et partenaires du réseau RiSBOD. D'autres personnes peuvent être invitées à participer, mais seuls les membres réguliers ou partenaires ont un droit de vote.

Les personnes co-directrices du Réseau convoquent l'assemblée des membres une fois par année à l'occasion de la journée annuelle scientifique. Le quorum est atteint lorsque 25% des personnes membres régulières/partenaires sont présentes et les décisions sont prises à la majorité des voix. De façon exceptionnelle, si les deux tiers des personnes membres régulières/partenaires l'exigent, une assemblée extraordinaire peut être convoquée par les membres eux-mêmes.

Lors des prises de décision simples, l'assemblée des membres peut prendre la forme d'assemblée générale virtuelle où la documentation est envoyée par courriel aux membres, leur demandant d'effectuer leur vote électroniquement ou en faisant parvenir leur réponse à la personne coordonnatrice du Réseau;

Certaines responsabilités incombent à l'assemblée des membres, dont :

- Entériner la recommandation des candidatures de poste de co-direction du réseau lors d'un changement de co-direction;
- Approuver les nominations des membres du CD (par vote secret);
- Approuver annuellement le budget, les grandes orientations et les stratégies prioritaires du RiSBOD;
- Approuver le rapport de progrès annuel du RiSBOD à envoyer au FRQ;
- Entériner les statuts et les règlements de la charte ainsi que les modifications qui y sont apportées;
- Contribuer à la vitalité du Réseau;
- Discuter, le cas échéant, les recommandations des autres Comités mis en place par le Réseau.

3.2 RÈGLES GÉNÉRALES DES COMITÉS

Dans le respect des principes de l'EDI, les Comités doivent refléter la diversité des institutions québécoises de recherche. À cet effet, des efforts soutenus doivent être déployés afin d'assurer l'application de ces principes lors de la nomination des membres.

- Le mandat des membres du CD et des autres Comités est d'une durée de quatre (4) ans;
- Les décisions sont prises par consensus. À défaut, elles sont tranchées par un vote à la majorité simple;
- Toute personne membre d'un Comité qui se trouve en apparence ou en situation de conflit d'intérêts est tenue d'en informer les personnes co-directrices. Elle doit s'abstenir de participer aux délibérations;
- L'absence non justifiée à deux (2) réunions consécutives dûment convoquées peut entraîner une demande de remplacement de la personne concernée par le CD, adressée aux membres du Réseau;
- Le CD peut, par vote unanime, exiger la démission d'un membre dont les agissements sont jugés incompatibles avec la mission du Réseau ou qui se trouve en situation de conflit d'intérêts;
- Les membres du CD ne peuvent être remplacés lors des réunions, sauf en cas d'absence prolongée dûment justifiée;
- Le quorum requis pour la tenue des réunions est fixé à 50 % des membres plus un (1) membre.

3.3 COMITÉ DE DIRECTION

3.3.1 COMPOSITION

Le CD, adoptant le principe de l'EDI, est composé des personnes co-directrices du RiSBOD, du ou des responsables : de chacun des trois (3) pôles scientifiques, du comité scientifique (CS); comités arts & sciences (AS), partenaire (CP), étudiant (CE) ainsi que du Hub (Centre pivot de mobilisation des connaissances), EDI (en devenir) et les personnes (coordonnatrice/administrative) non-votantes du Réseau.

Les membres du CD sont nommés par les personnes co-directrices du Réseau, après approbation par les membres réguliers (par vote secret, section 3.1). La durée du mandat des membres du CD est de quatre (4) ans (section 3.2), renouvelable une fois; à l'exception du représentant étudiant dont le mandat est d'une durée d'un an renouvelable deux fois.

- Le CD respecte un engagement envers le principe de l'EDI, dans le souci d'inclure des membres issus

de diverses expériences professionnelles, culturelles et sociales ;

- Le CD peut s'adjoindre toute personne supplémentaire jugée nécessaire à titre de membre-conseil (personne-ressource pour des mandats spécifiques et ponctuels) sans droit de vote ;
- Tout poste vacant au CD (ex. démission) doit être pourvu par intérim en attendant que soit entérinée la désignation d'une nouvelle personne membre selon le processus de nomination approprié (section 2.3). La sélection de cette personne par intérim est faite selon la procédure de nomination des membres du CD;
- En cas d'urgence, les personnes co-directrices du Réseau peuvent convoquer une réunion extraordinaire du CD à tout moment ;
- Les réunions doivent être annoncées au moins trois (3) semaines à l'avance;
- le CD peut décider des réunions en présentiel, virtuel ou tout autre mode de communication approprié.

3.3.2 MANDAT

Le CD veille à un fonctionnement équitable et transparent du réseau RiSBOD et a pour rôle d'appuyer les personnes co-directrices, notamment en ce qui concerne:

- La mise en place et la révision des activités du Réseau afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs définis dans le programme de recherche et du plan d'action stratégique du Réseau;
- L'approbation de la planification budgétaire et de l'utilisation optimale du budget, selon les recommandations des personnes co-directrices et le suivi régulier des dépenses liées aux activités du RiSBOD;
- Le choix et l'évaluation des pôles scientifiques, des Comités, Hub et, la nomination de leurs responsables respectifs après consultation des membres;
- La révision, mise à jour et application de la charte du Réseau;
- Le développement d'une vision de la recherche à court, moyen et long terme afin d'adapter les programmes soutenus par le Réseau aux problématiques de santé durable buccodentaire et osseuse;
- L'assurance du leadership nécessaire au dynamisme et à la vitalité du Réseau, à la participation active des membres, à la coordination et à la qualité scientifique des activités, tel que stipulé dans les *règlements du FRQ* ;
- L'assurance d'une représentativité des membres et domaine de recherche associés à la santé buccodentaire et osseuse;

- Le maintien d'un équilibre entre les sciences fondamentales, la recherche clinique, populationnelle et translationnelle, en stimulant les collaborations scientifiques dans le Réseau ;
- Le renforcement du maillage intra- et inter-Réseaux, -sectoriel et communautaire, en créant des partenariats favorisant un financement externe du Réseau et veille à leur durabilité ;
- L'utilisation optimale des ressources du Réseau parmi les membres ;
- La promotion de la science ouverte, de la mobilisation des connaissances, ainsi que de la recherche inter-disciplinaire et -sectorielle ;
- Le respect de l'EDI au sein du Réseau en concertation avec le comité EDI mis en place ;
- L'élaboration et la proposition d'un calendrier d'activités scientifiques et académiques (réunion annuelle scientifique, initiatives étudiants, convocations publiques, résidence artistique, entrepreneuriat scientifique, etc.) pour les membres du Réseau ;
- Établir le relevé des publications des membres réguliers en s'assurant de la mise en évidence des contributions du Réseau ;
- Diffuser aux membres des mises à jour des activités, des ressources disponibles, un rapport annuel des activités scientifiques et administratives du Réseau, entériné par le CD et transmis au FRQ ;
- Informer les membres réguliers/partenaires de toute modification aux statuts et règlements généraux approuvés lors de l'assemblée générale ;
- Convoquer l'assemblée générale au moins une fois par année lors de la réunion scientifique annuelle du Réseau ;
- S'engager à participer activement à l'administration du Réseau ;
- Recevoir les rapports scientifiques et financiers de tous les comités du Réseau et y formuler des recommandations dans le respect des règles éthiques ;
- Procéder à l'élaboration du budget en fonction des plans stratégiques du RiSBOD et le soumettre au FRQ ;
- Participer à la rédaction et approuver les procès-verbaux, les rapports et les demandes de renouvellement de subvention ou tout autre document soumis au FRQ ;
- Déterminer les politiques de fonctionnement et les critères d'allocation des fonds ;
- Constituer tout Comité *ad hoc* jugé nécessaire pour l'aider dans ses fonctions.

3.4 COMITÉ SCIENTIFIQUE

3.4.1 COMPOSITION

Le CS soutient le CD dans sa planification stratégique et est composé des personnes co-directrices du RiSBOD et de membres seniors-experts choisies pour leurs domaines de compétences ou leur vision sur le plan scientifique.

Ces personnes peuvent être membres réguliers, partenaires, étudiants du RiSBOD ou représenter d'autres Réseaux ou institutions nationales/internationales. Ces personnes sont choisies par le CD et validées par les membres réguliers/partenaires lors de l'assemblée générale. La durée du mandat des membres du CS est en général de quatre ans (4), renouvelable une fois.

3.4.2 MANDAT

Le rôle du CS est de soutenir le CD dans le développement et la coordination des activités scientifiques, tout en tenant compte des principes de l'EDI, des objectifs de santé durable, de la science ouverte et de l'acceptabilité sociale des données en recherche.

Il doit, entre autres:

- Contribuer à l'élaboration des grandes orientations scientifiques du RiSBOD et à sa planification stratégique ;
- Participer à l'évaluation scientifique des divers programmes du RiSBOD et au suivi des initiatives structurantes ;
- Favoriser la création d'activités scientifiques et de programmes offerts aux membres ;
- Les réunions doivent être annoncées au moins trois (3) semaines à l'avance ;
- Le CS peut décider des réunions en présentiel, virtuel ou tout autre mode de communication approprié.

3.5 COMITÉ DES PARTENAIRES

Le CP a pour mandat le soutien du CD dans le développement et la coordination de ses activités stratégiques. Il est composé de représentants de différentes sphères organisationnelles gouvernementales ou paragouvernementales, industries, organismes ou associations patient-partenaire et luttant pour la santé et l'environnement durables. Des professionnels en santé buccodentaire et osseuse peuvent se joindre aussi au CP.

Le Comité peut décider des réunions en présentiel, virtuel ou tout autre mode de communication approprié.

3.6 COMITÉ ARTS & SCIENCES

- Le comité AS accompagne le CD dans la concrétisation de ses objectifs, la promotion de ses initiatives stratégiques, en favorisant une science ouverte à travers les arts. Il est composé de

chercheurs scientifiques, étudiants, partenaires et artistes.

- Le comité AS a pour mandat la mise en place de l'interface translationnelle entre l'art et la science et, sa promotion publiquement;
- Le comité AS soutient la création, diffusion, publication et événements artistiques innovants d'œuvres artistiques, liées aux recherches scientifiques, en santé buccodentaire et osseuse;
- Le Comité peut décider des réunions en présentiel, virtuel ou tout autre mode de communication approprié.

3.7 COMITÉ ÉTUDIANT

- Le CE a pour but de favoriser la participation et le rayonnement des membres étudiants du RiSBOD.
- Le CE est composé d'étudiants.e.s issus.e.s de différentes universités du Québec afin d'assurer une représentativité géographique équilibrée ;
- Au moins un membre du CE doit représenter les personnes étudiantes internationales, afin d'assurer une diversité de perspectives et de mieux répondre à leurs réalités et défis ;

Le mandat du CE se résume à :

- Proposer et organiser des activités scientifiques et des ateliers de formation;
- Faciliter le réseautage entre les membres du RiSBOD;
- Conseiller le CD en ce qui a trait aux activités du RiSBOD;
- Intégrer le comité EDI (en devenir);
- Le CE est composé de six à quinze membres étudiants du RiSBOD;
- Le président est nommé par le CD suite d'un appel de candidatures;
- Les autres membres du CE sont nommés par le président siégeant et les personnes co-directrices du RiSBOD;
- Le mandat du CE est d'une durée d'un an renouvelable deux fois ou de deux (2) ans renouvelable une fois;
- Le CE se peut décider des réunions en présentiel, virtuel ou tout autre mode de communication approprié.

3.8 Comité EDI

La promotion de l'EDI au sein du Réseau est impérative et est au cœur des objectifs et orientations stratégiques du Réseau. Le RiSBOD vise à reconnaître, valoriser et intégrer la diversité sous toutes ses formes dans ses activités, en s'engageant à inclure des membres issus de diverses sphères professionnelles, culturelles et sociales. Il veille à offrir un environnement inclusif où l'ensemble des

membres bénéficie d'opportunités équitables et se sent respecté et valorisé.

Le comité EDI est composé de membres réguliers, étudiants représentant différentes institutions du Québec, reconnus pour leurs leadership dans la promotion de l'EDI ainsi que des membres partenaires issus de la communauté.

La mise en place du comité EDI contribue à :

- Promouvoir l'EDI dans toutes les activités du Réseau, avec un accent particulier sur la santé durable pour les populations vulnérables ;
- Élaborer, mettre en œuvre et évaluer des initiatives visant à réduire les inégalités systémiques et à soutenir les groupes sous-représentés ;
- Assurer la transparence et l'équité dans les processus de recrutement, de financement, et dans toutes les activités décisionnelles du Réseau;
- Participer à promouvoir une équité d'accès dans les processus de recrutement des membres des différents Comités décisionnels au sein du Réseau, en s'assurant que les critères d'évaluation des candidatures soient transparents et exempts de discrimination ;
- Veiller au respect des critères de l'EDI et des principes de transparence dans les concours, les financements et les activités du Réseau ;
- Contribuer à la mise en place d'initiatives sur les inégalités systémiques dont pourraient bénéficier des groupes sous-représentés ;
- Conseiller le CD du Réseau sur les orientations et les activités EDI.

3.9 AUTRES COMITÉS

En fonction des objectifs stratégiques du RiSBOD, des Comités *ad hoc* peuvent être mis en place par les personnes co-directrices ou par le CD.

Les membres de ces Comités sont nommés en consultation avec le CD.

3.10 CONFLITS D'INTÉRÊTS ET CONFIDENTIALITÉ

Le FRQ recommande que les membres de tous les Comités mis en place par le Réseau signent un formulaire de divulgation de conflits d'intérêts et d'engagement à la confidentialité, si pertinents.

4. MEMBRES

4.1 ADHÉSION ET RENOUVELLEMENT

Toute personne qui répond aux critères d'une des catégories ci-dessous peut faire une demande d'adhésion auprès de la direction du

RiSBOD. Les demandes d'adhésion des membres et des organismes partenaires sont évaluées par le CD.

4.2 CATÉGORIES DE MEMBRES

Membre régulier

Un chercheur (fondamental/clinique) affilié à un universitaire, collégial, institut de recherche ou autre et œuvrant dans la thématique du RiSBOD ou dans tout autre domaine qui y est relié et, répondant aux critères d'un des statuts en recherche décrit dans les **Règles générales communes du FRQ et le guide-**

réseaux/https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2024/04/principes_dir_gestion_res_2024.pdf.

Les membres réguliers sont activement impliqués dans l'activité scientifique du RiSBOD.

Le statut de membre régulier.e confère :

- Un accès privilégié aux activités et aux ressources du Réseau ;
- La possibilité d'être nommé.e responsable d'un des pôles scientifiques ou Comités;
- L'éligibilité à obtenir un soutien financier dans le cadre de concours aux programmes soutenus par le réseau RiSBOD;
- Le droit de vote à l'assemblée des membres.

Pour devenir membre régulier du Réseau, la personne candidate doit soumettre son dossier de candidature par voie électronique ou lettre d'intention indiquant les motifs de sa demande d'admission, son expertise et précisant son engagement à participer aux activités du Réseau, en y joignant : un CV-FRQ descriptif qui vise à mettre en valeur l'impact, la signification et la pertinence des contributions scientifiques et la liste de toutes les personnes membres de son équipe, en indiquant : nom, statut (stagiaire, MSc, PhD, résident.e, postdoctorat, professionnel.le, etc.) ainsi que leur courriel respectif.

L'examen des demandes d'adhésion se fait par le CD qui en détermine l'acceptabilité;

La personne candidate est informée par courriel de son acceptation ou refus.

Membre partenaire

Une personne sans statut de chercheur (fondamental/clinique), mais possédant une expertise ou un savoir expérientiel en lien direct avec les activités du Réseau qui lui permettent d'y apporter une contribution active et significative.

- Les membres partenaires peuvent être des générateurs, accélérateurs ou utilisateurs de connaissances, des patients partenaires, des décideurs, des fonctionnaires ou des représentants communautaires.

- Ils ont les mêmes obligations et privilèges que les membres réguliers dans la gouvernance du RiSBOD à l'exception de l'éligibilité à obtenir directement un soutien financier du RiSBOD;
- Les membres partenaires sont activement impliqués dans ses activités;
- Le statut de membre partenaire confère le droit de vote à l'assemblée des membres.

Membre étudiant.e

Toute personne inscrite à un programme de formation doctorat ou résidence en médecine dentaire, 2^e ou 3^e cycle ou stagiaire de recherche postdoctorale dans un établissement universitaire québécois, tel que décrit dans les **Règles générales communes du FRQ et le guide-réseaux https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2024/04/principes_dir_gestion_res_2024.pdf**

- La personne membre étudiant doit être engagée dans des activités de recherche et être dirigée ou supervisée par un membre régulier du RiSBOD ;
- La personne membre étudiant possède un accès privilégié aux activités et aux ressources du réseau RiSBOD ;
- La personne membre étudiant est éligible à obtenir un soutien financier sous forme de bourse du Réseau;
- La personne membre étudiant a le privilège d'être nommée et de siéger au CE ou comité EDI;

Cette catégorie de membres n'a pas de droit de vote à l'assemblée générale des membres.

Membre honoraire

Un chercheur ou une chercheuse (fondamental/clinique) ou une autre personne dont le Réseau tient à souligner le mérite exceptionnel ou à qui il veut exprimer sa reconnaissance pour services rendus dans la thématique de recherche du Réseau.

L'adhésion au Réseau est gratuite. Le statut des membres est renouvelé tous les deux (2)-trois (3) ans, à l'exception des étudiants (tous les ans). Un processus de mise à jour annuelle des coordonnées des membres est assuré par la personne responsable de la coordination du Réseau.

4.2 PRIVILÈGES ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

Les membres du Réseau, sans égard à la catégorie de membre, reçoivent les communications du Réseau et ont accès à l'information mise en ligne (www.risbod.org), aux communications par courriel, au rapport annuel émis par le Réseau et contribuent à sa vitalité.

Tous les membres du Réseau s'engagent à :

- Reconnaître dans leurs publications et communications la contribution du Réseau;
- Contribuer et collaborer à la vie scientifique active, la planification et l'évaluation du RiSBOD;
- Respecter la Politique sur la conduite responsable en recherche du FRQ;
- Participer à l'assemblée annuelle générale;
- Participer aux activités scientifiques et promotionnelles du Réseau (ex. recrutement de membres, contribution au renouvellement de la subvention, définition de la programmation de recherche, révision scientifique, affichages des annonces, distribution de l'information);

Toute personne membre ne désirant plus faire partie du Réseau doit soumettre son désistement à la coordination du Réseau par courriel.

5. STRUCTURE SCIENTIFIQUE

5.1 PÔLES SCIENTIFIQUES

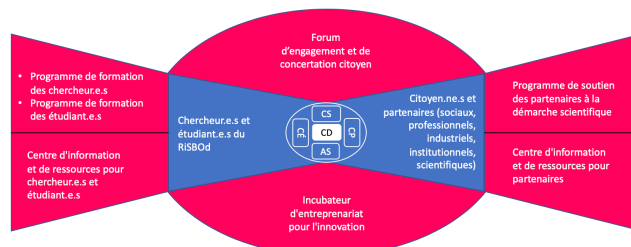
Les trois (3) pôles du RiSBOD sont décrits au point 1.3 de la charte (DESCRIPTION DE LA THÉMATIQUE).

5.2 ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES

Les activités scientifiques du RiSBOD sont réparties selon un certain nombre de pôles telles que définies par le CD. Elles comprennent notamment :

- Des activités de formation, de rayonnement scientifique et de partenariats stratégiques intersectoriels pour identifier les enjeux, les besoins et établir les priorités en assurant le maillage entre les chercheurs.e.s, professionnels.l.e.s et la communauté citoyenne;
- Des activités de concertation et de réseautage;
- Des initiatives structurantes et des projets stratégiques en privilégiant les partenariats translationnels, inter-réseaux et intersectoriels ;
- Des activités de transfert de connaissances et de diffusion destinées à différents publics cibles et au public en général, de sorte que les connaissances puissent être intégrées dans les pratiques et l'élaboration des politiques ;
- La mise en place, le partage, et l'optimisation des ressources de recherche pouvant bénéficier à l'ensemble des chercheurs du Québec.

6. ORGANIGRAMME DU RÉSEAU



AS, Arts & sciences; CD, Comité de direction; CE, Comité étudiant; CP, Comité partenaire; CS, Comité scientifique

6.1 RÔLES DES PERSONNES RESPONSABLES DES PÔLES SCIENTIFIQUES

Les personnes responsables des pôles scientifiques respectifs doivent :

- Assurer la mise en œuvre des politiques du Réseau, soutiennent l'atteinte des objectifs, et contribuent à son dynamisme;
- Participer activement au CD en tant que membre siégeant;
- Contribuer aux prises de décisions en respect de l'intérêt collectif des chercheur·euse·s et des projets portés par le Réseau;
- Assurer la gestion budgétaire en conformité avec les lignes directrices du Réseau et les exigences du FRQ;
- S'engager à transmettre toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement du CD.
- Réaliser une veille scientifique afin d'identifier de nouvelles pistes de développement, de partenariats et d'alliances;
- Fournir au CD un portrait clair et actualisé des activités de leur regroupement, incluant les enjeux, défis et besoins émergents;
- Maintenir une veille aux opportunités de financement et agir en tant que catalyseurs de liens entre les milieux de recherche et les partenaires communautaires.

6.2 SCIENCE OUVERTE, MOBILISATION ET VALORISATION DES CONNAISSANCES

Les personnes responsables des pôles scientifiques respectifs doivent :

- Encourager la création de projets de recherche collaboratifs à la fois intersectoriels, multicentriques et multidisciplinaires, en favorisant les synergies entre les chercheurs.e.s et la communauté;
- Favoriser la diffusion de l'information concernant les infrastructures et les services partagés accessibles aux membres;
- Encourager l'intégration de nouvelles personnes étudiantes ainsi que le recrutement de membres;

- Exercer un rôle de leadership en soutenant l'engagement actif des membres, la pertinence des activités du Réseau et leur rigueur scientifique;
- Contribuer activement au rayonnement et à la visibilité du Réseau, à l'échelle locale, nationale et internationale;
- Transmettre des informations, publications et contenus d'intérêt commun au CD, qui en assure la diffusion à l'ensemble du Réseau.

7 RÈGLES DE FINANCEMENT

Le FRQ octroie chaque année une subvention globale au Réseau pour une période allant du 1er avril au 31 mars de l'année suivante.

Les personnes co-directrices du Réseau sont chargées de réunir toutes les propositions dans un projet global de ventilation budgétaire et le présenter au CD. Ce dernier approuve les enveloppes de fonds disponibles pour les différents financements offerts par le Réseau.

L'établissement gestionnaire signe les ententes nécessaires à la réalisation des activités du Réseau et assure une gestion financière distincte pour les activités du Réseau et les transferts de fonds entre établissements québécois éligibles.

Lorsque requis, l'établissement agit pour le RiSBOD dans les affaires juridiques.

L'établissement gestionnaire ainsi que les personnes co-directrices du Réseau sont responsables de :

- La mise en place des mécanismes de suivi;
- Tous les transferts de fonds entre établissements et des rapports financiers annuels;
- Respecter la *Politique sur la conduite responsable en recherche* des FRQ;
- L'utilisation judicieuse de la subvention aux fins de développement et de rayonnement du Réseau;
- Appuyer, gérer et financer diverses activités selon leur excellence telles que : projets de recherche, colloques, publicisation de plateformes, développement d'outils, activités de formation, en respectant les principes de l'EDI.
- Présenter les réalisations significatives du Réseau selon les diverses catégories d'activités.

Les critères pour le financement, les postes budgétaires et le processus d'attribution budgétaire pour les activités du RiSBOD doivent être conformes aux catégories de dépenses listées dans les *Règles générales communes* des FRQ et dans le *Guide des réseaux* du FRQ
<https://frq.gouv.qc.ca/programme/reseaux-thematiques-2024-2032/>

7.1 FINANCEMENT OCTROYÉ PAR LE RÉSEAU

Tout financement octroyé doit cadrer avec les objectifs, les orientations stratégiques du Réseau et les critères du FRQ, dans le respect des meilleures pratiques en matière d'EDI, en incluant et valorisant la diversité sous toutes ses formes.

Les catégories d'activités du RiSBOD pouvant être soutenues financièrement sont les suivantes :

- Projets porteurs et initiatives stratégiques intersectorielles;
- Activités de concertation, d'appui à la formation et à la mobilisation des connaissances ;
- Subvention de mentorat et d'échanges scientifiques ;
- Coordination et diffusion ;
- Activité de développement et de rayonnement du Réseau;
- Ressources communes de recherche.

Le financement offert par le Réseau est attribué dans le cadre de concours ouverts aux membres réguliers. Ces concours font l'objet d'une évaluation rigoureuse menée par un comité de pairs représentatif et diversifié.

Les règlements des concours sont révisés à chaque édition, puis validés par le CD. Les modalités spécifiques, incluant les critères d'admissibilité et les mesures d'ouverture envers des profils de recherche atypiques ou particuliers, sont **publiées sur le site web du réseau (www.risbod.org)** au moment du lancement de chaque concours.

7.1.1 Processus d'évaluation des propositions déposées en concours

L'attribution se fait par des comités d'évaluation indépendants, formés d'au moins trois personnes, qu'elles soient membres ou externes.

Le processus de sélection et d'évaluation suit les principes de l'EDI, en veillant à refléter la pluralité des expériences, disciplines et perspectives.

- Toute personne membre régulière du Réseau soumettant une candidature à ce concours est exclue du comité d'évaluation afin d'éviter tout conflit d'intérêts;
- Une personne siégeant au CD est désignée pour superviser le bon déroulement du processus d'évaluation;
- Le comité d'évaluation rend une décision finale sans appel, et un bilan du processus est ensuite transmis au CD;
- Les évaluations sont basées sur des critères de sélection prédéterminés, en adéquation avec la mission du Réseau et les standards scientifiques du FRQ;

- Toute situation de conflit d'intérêt, qu'elle soit potentielle ou avérée, doit être déclarée et gérée afin d'assurer l'impartialité du processus.

Cette procédure vise à garantir une répartition équitable, transparente et rigoureuse des ressources financières du Réseau, dans le respect de ses valeurs fondatrices.

7.1.2 Critères de sélection des concours

Les critères d'évaluation des demandes peuvent varier en fonction du règlement propre à chaque concours. Toutefois, afin de guider les décisions d'attribution des fonds dans une perspective d'excellence scientifique, d'impact stratégique et de cohérence avec les valeurs du Réseau, les éléments suivants sont pris en compte :

- L'intersectorialité;
- La qualité scientifique, l'originalité et la faisabilité du projet ;
- La pertinence en lien avec : les objectifs du programme scientifique, les priorités stratégiques du Réseau, le contexte et l'état actuel des connaissances sur la problématique traitée;
- L'appariement financier : apports financiers complémentaires de sources externes, projets menés en partenariat avec des fondations ou des acteurs privés, potentiel d'effet structurant ou levier sur d'autres financements, efforts démontrés pour obtenir un soutien financier d'autres organismes ;
- Réalisme du budget et du calendrier proposé ;
- Caractère multicentrique et multidisciplinaire de l'initiative ;
- Retombées scientifiques attendues à moyen et long terme ;
- Niveau de collaboration communautaire, social et intersectoriel ;
- Dimensions nationale/internationale des partenariats ;
- Existence d'un plan de financement à long terme pour assurer la pérennité du projet ;
- Intégration des principes de l'EDI dans la démarche proposée.

Les fonds non-dépensés à l'intérieur de l'année financière peuvent exceptionnellement être reportés à l'année suivante. Une seule demande d'extension, (maximum 12 mois) d'utilisation des fonds, peut être demandée par écrit directement aux personnes co-directrices du Réseau en justifiant les raisons. Tout montant non-dépensé au-delà de la date de validité de l'octroi devra être retourné au Réseau.

7.1.3 Modalités de financement

- Les montants accordés sont versés en conformité avec les règlements du FRQ;

- Le soutien financier offert par le Réseau dépend des ressources disponibles et des ajustements réglementaires en vigueur au FRQ;
- Toute subvention accordée par le Réseau est reconnue comme issue d'un processus d'évaluation par les pairs;
- Les bénéficiaires doivent utiliser les fonds octroyés conformément au projet soumis et approuvé;
- Les subventions sont attribuées pour une période d'un an;
- En cas de dépassement des coûts, la responsabilité incombe exclusivement à la personne chercheuse récipiendaire;
- Les fonds non utilisés ou retournés à la suite d'un abandon de projet peuvent être réalloués en fonction des priorités établies par le CD;
- Si un membre d'une équipe subventionnée quitte le projet, les sommes allouées peuvent être conservées, à condition que les autres membres réguliers démontrent leur capacité à poursuivre les travaux;
- Les versements sont effectués aux établissements de recherche ou de centres de santé affiliés, qui s'engagent à gérer les fonds conformément aux règles établies par le FRQ.

7.2 DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses liées au projet doivent rencontrer les critères d'admissibilité du programme de subvention des réseaux thématiques de recherche du FRQ, tel que décrit sur le site web : <https://frq.gouv.qc.ca/programme/reseaux-thematiques-2024-2032/>

7.3 SUIVI ET RAPPORT FINANCIER

Toute attribution de financement engage les récipiendaires à produire régulièrement des rapports scientifiques et financiers. Ces documents permettent de rendre compte de l'évolution des projets soutenus. Ce processus assure la transparence, la responsabilisation et le bon usage des fonds dans une perspective d'amélioration continue.

- Les rapports doivent être transmis aux personnes co-directrices du Réseau ;
- Les volets scientifiques des rapports permettent d'évaluer la performance des équipes et les retombées globales du Réseau ;
- Les volets financiers détaillent l'utilisation des ressources allouées ;
- La remise de ces rapports est exigée annuellement, et ce, pour une période allant jusqu'à trois ans suivant l'octroi initial.

8 RÉOLUTION DES CONFLITS

Le Réseau privilégie l'inclusion et la diversité. En cas de conflits entre les membres ou partenaires, la procédure suivante s'applique :

- Les parties en désaccord doivent démontrer qu'elles ont mis tous les efforts nécessaires pour résoudre le conflit qui les oppose;
- Si le conflit persiste, une plainte écrite peut être déposée auprès des personnes co-directrices du Réseau et le comité EDI afin qu'elle soit acheminée au CD;
- La nomination d'un médiateur afin de négocier une entente entre les parties ou d'un Comité extraordinaire dont le mandat serait d'examiner la situation et de soumettre un rapport et des suggestions correctives au CD;
- Toute démarche devra se faire par écrit et sera conservée dans les dossiers du Réseau. Dans le cas d'un conflit impliquant directement la direction du Réseau, le membre ou la personne lésée peut s'adresser à la direction des programmes du FRQ qui pourra l'orienter vers une autre instance au besoin.

9 MODIFICATION DE LA CHARTE

Dans le cas où des modifications à la charte du Réseau sont proposées, la charte modifiée doit être soumise aux membres du Réseau, au CD ainsi qu'au FRQ pour approbation.